

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **LPJ152301, N°49340**
Nom du support : **lepetitjournal.net 31**
Département : **31**
Date de parution : **18/07/2023**
Objet : **Enquêtes publiques / Enquête publique**

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 7 Juillet 2023

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
N° RCS 344 572 300 00046

Bon pour accord

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.





Ville de
Muret

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MURET

**DECLARATION DE PROJET VALANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE MURET EN VUE DE
LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU
GROUPE SCOLAIRE D'OX**

Par délibération n° 2022/145 en date du 30/09/2022, le Conseil Municipal a prescrit une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Muret en vue de la construction du nouveau groupe scolaire d'Ox, nécessitant une enquête publique.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 33 jours consécutifs, du lundi 7 août 2023 à 9h00 au vendredi 8 septembre 2023 à 16h00.

La déclaration de projet se justifie par la nécessité d'installer, sur le hameau d'Ox, une école en remplacement de celle actuellement située dans des bâtiments préfabriqués.

La nouvelle école regroupera un établissement maternelle et élémentaire.

Le projet répond aux enjeux suivants :

- Un besoin grandissant en place scolaire (150),
- Par l'état actuel de l'école d'Ox (bâtiments préfabriqués),
- Par un besoin de réorganiser l'accès au groupe scolaire afin de le rendre sécurisé, confortable, accessible,
- Par une volonté de rééquilibrer le territoire en application des orientations du SCoT GAT.

A cet effet, Madame Françoise MILLAN, retraitée de la fonction publique d'Etat, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Muret en vue de la construction du nouveau groupe scolaire d'Ox et présenter ses observations sur le registre d'enquête pendant toute la durée de l'enquête, au Service Urbanisme Environnement aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi 16h00). Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet de la ville de Muret www.mairie-muret.fr. Un poste informatique avec accès Internet est à la disposition du public au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint Serin - Muret

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en Mairie de Muret (27 rue de Castelvieilh - BP 60207 - 31605 Muret cedex) ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete.ox@mairie-muret.fr. Seuls seront pris en considération les correspondances et les courriels arrivés pendant la durée de l'enquête.

La Commissaire Enquêteur recevra le public, au service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret - 1 rue Saint Serin - Muret, aux jours et heures suivants :

- Lundi 7 août 2023 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 23 août 2023 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 30 août 2023 de 13h30 à 17h30
- Vendredi 8 septembre 2023 de 13h30 à 16h00

A l'issue de l'enquête et dès sa réception, le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 1 an. Il sera en outre consultable sur le site Internet de la ville. La Ville de Muret est compétente pour prendre toute relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Muret en vue de la construction du nouveau groupe scolaire d'Ox. Le conseil Municipal se prononcera par délibération au vu des conclusions de l'enquête publique et décidera s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Urbanisme Environnement de la Ville de Muret situé 1 rue Saint Serin.

SARL ARC EN CIEL
" LE PETIT JOURNAL "
1300 Avenue d'Ardus BP 386
82003 MONTAUBAN CEDEX
Tél. 05 63 20 80 00 Fax 05 63 20 80 01
www.344.572.300.0003